



## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

### SIPOM DE REVEL

### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le 19 octobre 2021 à 20h30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

#### Délégués titulaires

#### Délégués suppléants

Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent
AUTHA	Sandrine	Présente		ANDRIEU	Serge	Absent
BEGARDS	Michel	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent
BENNES	Richard	Présent		BAHURET	Gisèle	Absente
BERSEILLE	Pascal	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent
BONNET	Denis	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent
BOURGAREL	Roger	Absent		BERRO	Jean Christophe	Absent
BOUSCATEL	Camille	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent
BOUSQUET	Daniel	Absent		BOUSQUET	Christophe	Absent
CASTAGNE	Didier	Absent	LAURENT Anne	BOYER	Michel	Absent
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BRUNET	Magalie	Absent
CAZENEUVE	Philippe	Présent		CALMEIN	François	Absent
CESCATO	Francis	Présent		CALMET	Nelly	Absent
CHIABRANDO	Marc	Présent		CAMINADE	Christian	Absent
COLLOT	Adrien	Absent		CAROCA	Jean	Absent
COMBES	Caroline	Absente	FABRE Danielle	CARRIEROU	Elian	Absent
CREPY	Fabrice	Absent	RIBAULT Jean-Paul	CLERGEAU	Serge	Absent
DAMIEN	Mélanie	Présente		CLOAREC	Françoise	Absent
DAYMIER	Marie-	Excusée		CODECCO	Serge	Présent
DEGRET	Jean-Jacques	Absent		CORDIEZ	Serge	Présent
DÉRAMOND	Sébastien	Présent		COSTIS	Méline	Absente
DOUZE	Maarten	Absent	HERMET Marion	COTTEREAU	Matthias	Présent
EMBRY	Marie	Présente		COUTUREAU	Isabelle	Absente
FABRE	Christian	Absent		CREBASSA	Pascale	Absente
FABRE	Danièle	Présente		DE VILLÉLE	Philippe	Absent
FERRAN	Franck	Absent		DIRAT	Kathleen	Absente
FONTES	Gérard	Présent		DISS	Laurent	Absent
FOURNIER	Damien	Absent		DURAND	Marc	Absent
GAYCHET	Séverine	Absente		FABRE	Elodie	Absente
GELIS	Guillaume	Présent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Présente
GIRAULT	Katherine	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent
GIRONIS	Julien	Absent	VAN DEN BERGHE Isabe	GROTTO	Emmanuel	Absent
GLAUDE	Ludovic	Présent		IMART	Jean Luc	Absent
GUY	Philippe	Absent		JONQUIERES	Vincent,	Absent
HAYANI	Véronique	Présente		JOURLIAC	Jean	Absent
HERMET	Marion	Présente		LANDES	Ludovic	Absent
ISMAN	Rémy	Présent		LAPASSAT	Jean Luc	Présent
LACROUX	Evelyne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent
LARROQUE	Laurence	Présente		LEROUX	Sophie	Absente
LAURENS	Lucienne	Présente		LEROY	Jean Luc	Absent
LAURENT	Anne	Présente		LUCÉNA	François	Absent
LUX	Pierre	Présent		LUMEAU	Grégoire	Absent
MARIOJOULS	Roselyne	Présent		MAISON	Pierre	Présent
MARTORELL	Didier	Absent		MARTY	Francis	Absent
MENGAUD	Marc	Absent		MAUREL	Danièle	Présente
PAPIN	Florence	Présente		MERLIO	Gwenaël	Absent
PASTRE	Marie	Présente		METCHE	Marie-José	Absente
PORTA	Raymond	Présent		MILHAVET	Marie Line	Absente
PORTES	Pierre	Présent		MISSEY	Jean-Paul	Absent
POUYANNE	Christophe	Absent		MOULIN	Dominique	Absent
PUJOL	Francis	Présent		NGAI	Jeffrey	Absent
RAVET	Marc	Absent		OLOMBEL	Nadine	Absente
REUSSER	Isabelle	Absente		PADIÉ	Yannick	Absent
REY	Mickaël	Absent		PAUTHE	Annie	Absente
RIBAULT	Jean-Paul	Présent		PERRY PELISSIER	Samantha	Absente
ROUANET	Evelyne	Présente		POUX	Emmanuel	Absent
ROUANET	Géraldine	Absente	ROUANET Evelyne	PRADELLES	Vincent	Absent
ROUGIER	Thierry	Présent		RAYE	Michèle	Absente
ROUQUET	Serge	Excusé		REGIS	Lionel	Absent
SASTRE	Roland	Excusé		RIVAIRAN	Laëtitia	Absente
SEGREVILLE	Lucette	Présente		ROUQUET	Jérémy	Absent
SERRE	Benoît	Présent		SARRALDE	Julien	Absent
SOUAL	Jean-Pierre	Présent		SAURAT	Thierry -	Absent
TRETON	Brigitte	Excusée		SAURET	Jérôme	Absent
TROUDART	Corinne	Présent		SERRES	Jean Louis	Absent
VANDEN	Isabelle	Présente		SICARD	Didier	Absent
VERNIER	Jean Claude	Présent		TEQUI	Maryse	Absent
VERSCHUEREN	Paul	Présent		TERRAT	Emmanuelle	Absente
VIALADE	Reine	Présente		VAN DAELE	Charles	Absent
VINCENT	Sophie	Absente		VIGNA	Lionel	Absent
WEISSE	Damien	Présent		VIVIES	Sylvie	Absente

Nombre de délégués titulaires présents : 50

Nombre de délégués suppléants présents : 8

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance : Madame Katherine GIRAULT

**Objet : Tarifs redevance spéciale**

L'article R 2224-23 du CGCT pris en application de la Loi du 15 juillet 1975, fait obligation aux Collectivités d'assurer le ramassage des déchets ménagers et assimilés au moins une fois par semaine. Par déchets assimilés, la Loi vise les déchets dont les producteurs ou le détenteur ne sont pas des ménages mais qui doivent pouvoir être éliminés dans les mêmes installations que les déchets ménagers sans sujétions techniques particulières.

En contrepartie, la Loi du 13 juillet 1992 (art L 2333-78 du CGCT) fait obligation aux Collectivités d'instaurer la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés en complément de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Syndical du SIPOM dans sa séance du 25 juin 2002 a, par délibération, mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical une proposition de révision des tarifs de la redevance spéciale en fonction notamment, de l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui impacte uniquement le traitement des déchets résiduels :

- de 34 €/ m3 à 40 €/m3 pour la collecte et le traitement des déchets résiduels,
- de maintenir à 20 € / m3 la collecte des biodéchets,
- de maintenir à 10 € / m3 le tarif de collecte des déchets d'emballages recyclables éligibles à la collecte sélective,
- de maintenir pour les productions les plus faibles, un montant minimal de perception de redevance spéciale à 150 €/ an.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :**

- **40 € /m3** pour les déchets résiduels
- **20 €/m3** pour les biodéchets
- **10 € /m3** pour les déchets d'emballages recyclables éligibles à la collecte sélective.
- **Tarif minimal forfaitaire de 150 €.**
- D'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à tous les contrats à venir et en cours

Fait à Revel, le 25 octobre 2021

Acte rendu exécutoire après  
son envoi en Préfecture le :  
Le 26 octobre 2021

La Présidente

  
Evelyn **BOUANET**